

Code d'article 135.66**Description** RÉCIPIENTS RECTANGULAIRES**Catalogue** HOS 238**Mise à jour** 02/10/2025 07:32:01**Spécifications du produit**

Unité de mesure CENT

Dimensions 14,4x11,9x4 CM

Matériel ALUMINIUM

Couleur -

Capacité du conteneur 450 ML

Poids net d'une unité (g) 5,60

Code Décision 97/129/CE ALU 41

Signage Triman et Info-Tri

**Codes**

Intrastat 76151080

ITF14 18420499135660

EAN13 8420499135663

Colisage**Paquet**

Unités / paquet 100

Dimensions paquet (cm) 14,00 x 26,00 x 12,00

Poids brut colis (kg) 0,58

Volume paquet (m³) 0,0043680

Code Décision 97/129/CE LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 2.200

Paquets /carton 22

Dimensions carton (cm) 39,00 x 59,00 x 47,00

Poids brut carton (kg) 12,76

Volume carton (m³) 0,1081470

Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 4

Cartons / palette 16

Conditionnement (U base x couches) 4 x 4

Poids (kg) 228,16

Type de palette (cm) E249: 120,00 x 80,00 x 244,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable



Four



-40°C/+250°C



Résist. graisses



Congélateur



ALUMINIUM

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

135.85 COUVERCLES POUR RÉFÉRENCE 135.66